

**COMMISSION DE SERVICES RÉGIONAUX CHALEUR
SERVICE D'URBANISME / PLANNING DEPARTMENT
CHALEUR REGIONAL SERVICE COMMISSION**

Réunion 2015-22

**Comité consultatif régional en
matière d'urbanisme (CCRU)
Réunion régulière
Procès-verbal**

**16 juin 2015
Salle de conférence de la Commission
Complexe Madisco, Petit-Rocher**

1. Ouverture de la réunion

La réunion fut appelée à l'ordre par le président,
Patrick Mallet, à 18 h 30.

2. Appel nominal

Présents :

Alain Gauvin, Beresford
Elmer Roach, Nigadoo
Patrick Mallet, Petit-Rocher
Rachelle Boudreau, Village de Pointe-Verte
Elizabeth Lanteigne, Belledune
Lévis Roy, DSL
Jeannot Gionet, DSL
Marc Bouffard, directeur de la planification
Yvon Frenette, agent d'aménagement
Carolle Roy, secrétaire d'assemblée

3. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Jeannot Gionet

Appuyé par : Lévis Roy

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.
MOTION ADOPTÉE

4. Déclaration des conflits d'intérêts

Aucune

5. Procès-verbal

5.1 Adoption du procès-verbal

Meeting 2015-22

**Regional Planning Advisory
Committee (RPAC)
Regular meeting
Minutes**

**June 16, 2015
Board Room of the Commission
Madisco Complex, Petit-Rocher**

1. Opening of the meeting

The meeting is called to order by the
Chairperson, Patrick Mallet, at 6:30 p.m.

2. Roll call

Present:

Alain Gauvin, Beresford
Elmer Roach, Nigadoo
Patrick Mallet, Petit-Rocher
Rachelle Boudreau, Village de Pointe-Verte
Elizabeth Lanteigne, Belledune
Lévis Roy, LSD
Jeannot Gionet, LSD
Marc Bouffard, Planning Director
Yvon Frenette, Development Officer
Carolle Roy, Secretary

3. Adoption of the agenda

Moved by: Jeannot Gionet

Seconded by: Lévis Roy

THAT the agenda be approved as presented.
MOTION CARRIED

4. Declaration of conflicts of interest

None

5. Minutes

5.1 Adoption of the minutes

Proposé par : Elmer Roach
Appuyé par : Elizabeth Lanteigne

QUE le procès-verbal de la réunion du 19 mai 2015 soit adopté tel que présenté.

MOTION ADOPTÉE

5.2 Affaires découlant du procès-verbal

Aucune

6. Présentations publiques et décisions du comité

6.1 Eric Jean-Marc Imough, rue Crestview, South Tetagouche, filière 21971, NID 20873691

L'agent d'aménagement présente le rapport de l'administration CCRU-22-6.1. Le propriétaire a débuté la construction d'une habitation unifamiliale sur la propriété. Il désire également construire un bâtiment accessoire (garage) de 28 pieds (8.53 mètres) par 36 pieds (10.97 mètres) soit d'une superficie de 1008 pieds carrés (93.6 m²) sur la propriété. Monsieur Imough est présent à la réunion. Il est satisfait de la présentation de sa demande. Il confirme aux membres qu'il construit ses propres meubles et au lieu d'avoir son atelier au sous-sol de la maison, il voudrait s'installer dans son garage.

Proposé par : Rachelle Boudreau
Appuyé par : Elizabeth Lanteigne

Que la demande de dérogation soit acceptée telle que présentée, avec les conditions suivantes :

- le bâtiment accessoire devra uniquement servir à des fins domestiques résidentielles. Aucune activité commerciale ne sera permise.

MOTION ADOPTÉE

6.2 Lotissement Nathalie Arseneau (2015), Route 315, Dunlop, filière 1004644, NID 20670030

Moved by: Elmer Roach
Seconded by: Elizabeth Lanteigne

THAT the minutes from the May 19, 2015 meeting be adopted as presented.

MOTION CARRIED

5.2 Business arising from the minutes

None

6. Public presentation and committee decision

6.1 Eric Jean-Marc Imough, Crestview Street, South Tetagouche, file 21971, PID 20873691

The Development Officer presents the administration report CCRU-22-6.1. The owner has begun the construction of a single family dwelling on the property. He would also like to build an accessory building (garage) of 28 feet (8.53 metres) by 36 feet (10.97 metres) with an area of 1008 square feet (93.6 m²) on the property. Mr. Imough is present at the meeting. He is satisfied with the presentation of his request. He confirms to the members that he builds his own furniture as a hobby, and instead of setting up his shop in the basement of his house, he would like to set up in the garage.

Moved by: Rachelle Boudreau
Seconded by: Elizabeth Lanteigne

That the variance request be accepted as presented with the following condition:

- that the accessory building be only used for domestic residential use. No commercial activity will be allowed.

MOTION CARRIED

6.2 Subdivision Nathalie Arseneau (2015), Route 315, Dunlop, file 1004644, PID 20670030

L'agent d'aménagement présente le rapport de l'administration *CCRU-22-6.2*. La propriétaire désire lotir le lot 2015-1 qui aura une largeur de 60 mètres, une profondeur de 132 mètres et une superficie de 8094 m². En lotissant de cette façon, elle crée une partie restante qui aura une largeur de 20 mètres le long de la route 315, une profondeur de 1449 mètres et une superficie de 23.5 hectares. Lorsqu'on atteint 132 mètres de profondeur à partir de la route 315, la partie restante s'élargit à 152 mètres de largeur. Madame Arseneau est présente à la réunion. Elle est satisfaite de la présentation de sa demande.

The Development Officer presents the administration report *CCRU-22-6.2*. The owner would like to subdivide lot 2015-1 which would have a width of 60 metres, a depth of 132 metres and an area of 8094 m². By subdividing in such a manner, she creates a remnant that has a width of 20 metres along route 315, a depth of 1449 metres and an area of 23.5 hectares. When we reach a depth of 132 metres from route 315, the width of the remnant extends to 152 metres wide. Mrs. Arseneau is present at the meeting. She is satisfied with the presentation of her request.

Attendu que :

- les propriétaires désirent lotir le lot 2015-1 le long de la route 315 et les dimensions respectent les normes minimales requises.
- les distances de visibilité pour l'accès proposé ainsi que le lot sont conformes aux normes du ministère des Transports et Infrastructures.
- l'accès proposé respecte la largeur minimale requise pour une rue publique.

Whereas:

- The owners would like to subdivide lot 2015-1 along route 315 and the size respects the minimum size required.
- The sight distances for the proposed access and the lot respect the standards of Department of Transportation and Infrastructure.
- The proposed access respects the minimum width required for a street.

Proposé par : Lévis Roy
Appuyé par : Elmer Roach

Moved by: Lévis Roy
Seconded by: Elmer Roach

Que la demande soit approuvée avec la condition suivante :

That the request be approved with the following condition:

- la nouvelle ligne de propriété entre l'accès proposé et le lot 2015-1 doit respecter les normes de la figure 4.3.4A du Guide des normes minimales de construction de chemins et de rues de lotissement du ministère des Transports et Infrastructures.

- The new property line, between the proposed access and lot 2015-1 shall respect the standards of figure 4.3.4A of the Guide for Minimum Standards for the Construction of Subdivision Road and Street of the Department of Transportation and Infrastructures.

MOTION ADOPTÉE

MOTION CARRIED

6.3 Lotissement Réginald Boudreau No. 9, Sormany, filière 1004620, NID 20238242

6.3 Subdivision Reginald Boudreau No. 9, Sormany, file 1004620, PID 20238242

L'agent d'aménagement présente le rapport de l'administration *CCRU-22-6.3*. Le propriétaire désire lotir le lot 15-2014 qui aura une largeur de 54 mètres, une profondeur de 1116 mètres et une

The Development Officer presents the administration report *CCRU-22-6.3*. The owner would like to subdivide lot 15-2014 which would have a width of 54 metres, a depth of

superficie de 7636 m². Il serait accessible à partir d'un accès privé de 20 mètres de largeur. La partie restante aura une largeur, une profondeur et une superficie respectant les normes minimales requises. Le lot proposé serait situé à environ 900 mètres de la rue publique non désignée. Monsieur Boudreau est présent à la réunion. Il est satisfait de la présentation de sa demande.

1116 metres and an area of 7636 m². It would be accessible through a 20 metre wide private access. The remnant would have a width, a depth and an area that respects the minimum size required. The proposed lot would be located at approximately 900 metres from the public non designated road. Mr. Boudreau is present at the meeting. He is satisfied with the presentation of his request.

Proposé par : Rachelle Boudreau

Appuyé par : Lévis Roy

Moved by: Rachelle Boudreau

Seconded by: Lévis Roy

QUE la demande de dérogation soit acceptée telle que présentée. Les notes suivantes devront être incluses dans les plans finals.

THAT the variance request be approved as presented. The following notes shall be included in the final plans.

- *L'accès privé démontré sur ce plan n'est pas convenable pour une rue publique. Le ministère des Transports et Infrastructures ne sera pas responsable ni de l'entretien ni de l'amélioration de l'accès privé à l'avenir. Tous les services d'entretien et d'amélioration de l'accès privé sont la responsabilité des propriétaires.*
- *Le ministère des Transports et Infrastructures ne sera pas responsable ni de l'entretien ni de l'amélioration de ce chemin public non désigné (G. Boudreau) à l'avenir. Tous les services d'entretien et d'amélioration sont la responsabilité des propriétaires.*

- *The private access shown on this plan is not suitable for a public street. The Department of Transportation and Infrastructure will not upgrade or maintain this private access in the future. All maintenance services and improvements to the private access are the responsibility of the property owners.*
- *The Department of Transportation and Infrastructure will not upgrade or maintain this public non designated road (G. Boudreau) in the future. All maintenance services and improvements to the private access are the responsibility of the property owners.*

MOTION ADOPTÉE

MOTION CARRIED

7. Politique accès privés

L'ébauche française de la politique d'accès privés a été circulée aux membres. La version anglaise devrait leur être remise vendredi. Les membres auront la chance de réviser le document afin de pouvoir en discuter lors de la prochaine réunion.

7. Private access policy

The French draft of the private access policy was distributed to members. The English version should be sent by Friday. The members will have a chance to review the document before the next meeting.

8. Affaires nouvelles

Aucune

8. New business

None

9. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 19 h.

Patrick Mallet, Président / Chairperson

9. Meeting adjourned

The meeting is adjourned at 7 p.m.